

Observations 08 février 2019

De : > Charlotte Norbert (par Internet) <c.norbert1@yahoo.fr>
Répondre à : Charlotte Norbert <c.norbert1@yahoo.fr>
Pour : ddt-enquetes-publiques@vaucluse.gouv.fr <ddt-enquetes-publiques@vaucluse.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Le Collectif d'association Déchets et Environnement (C.A.D.E.) se positionne **pour** l'arasement du barrage qui permettra la continuité écologique.

En effet, le collectif est favorable à un retour naturel du lit de la rivière. Ce qui permettra aux écosystèmes de fonctionner naturellement et aux poissons de migrer pour leur reproduction.

La restauration de la continuité écologique au droit du seuil de Valobre apparaît comme prioritaire selon le SDAGE.

La zone Natura 2000 dans laquelle se trouve le barrage ne s'en portera que mieux : en effet, la création d'espaces verts et la revégétalisation naturelle auront un impact positif sur la flore et la faune locales.

De plus, ainsi que le rappelle le projet, il s'agit d'une réhabilitation écologique des cours d'eaux tels qu'ils étaient pendant 40 ans, entre 1960 et 2002.

Les études actuelles montrent que l'arasement de barrages est une des solutions utilisées actuellement en France pour parvenir à un retour de la végétation et de la continuité écologique des rivières.

Au vu de la lecture du projet et arguments avancés, le Collectif d'Associations Déchets et Environnement, qui a son siège à Entraigues sur la Sorgue, se prononce **POUR** cet effacement du barrage et pour le retour à la continuité écologique du seuil de Valobre sur la commune d'Entraigues sur la Sorgue.

Mme Josette JOUVE,
Présidente du Collectif d'Association Déchets et Environnement.

De : > jean.ronze (par Internet) <jean.ronze@orange.fr>
Répondre à : jean.ronze <jean.ronze@orange.fr>
Pour : ddt-enquetes-publiques@vaucluse.gouv.fr

> **Objet :** Continuité écologique du seuil de Valobre.

l'association des chevaliers de l'onde oeuvre depuis 25 ans pour le maintien en bon état hydromorphologique de la rivière et assure la continuité en débarrassant le cours de la rivière des embacles.

nous sommes donc favorables à l'effacement de ce seuil inutile qui freine l'écoulement de la rivière et occasionne des retenues de sédiments nuisibles à la reproduction des poissons.

J.M.Ronze

Président des chevaliers de l'onde

De : > Delphine RUIZ (par Internet) <dr.arfppma@gmail.com>
Répondre à : Delphine RUIZ <dr.arfppma@gmail.com>
Pour : ddt-enquetes-publiques@vaucluse.gouv.fr
Copie à : Christophe MARCELLINO <christophe_marshallino@yahoo.fr>, MARIN
Michel <michel.marin.fd84@gmail.com>, fdpeche84cfaine@gmail.com,
Corentin THAREL <fdpeche84corentin@gmail.com>, Luc Rossi
<luc.rossi@neuf.fr>

Monsieur le Commissaire enquêteur,

En tant que Président de l'Association Régionale des Fédérations départementales de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de PACA, représentant donc nos 68 000 pêcheurs et au regard de notre agrément au titre de la protection de l'environnement, nous sommes totalement concernés par ce projet d'arasement de seuil sur les Sorgues.

C'est pourquoi, nous répondons à l'enquête publique, afin de vous faire savoir que nous sommes **très heureux** de voir un tel projet se mettre en oeuvre et que nous sommes donc **entièrement favorable au projet d'arasement de ce seuil.**

En effet, les Sorgues disposent d'une biodiversité aquatique remarquable, notamment d'un point de vue piscicole, avec la présence d'Anguilles (espèce grand migrateur protégée au statut classé à l'UICN comme "en danger critique d'extinction", bénéficiant d'un plan national d'actions en faveur d'un rétablissement de ces stocks et d'un plan de gestion des poissons migrateurs avec identification de zones d'actions prioritaires nécessitant le rétablissement de la continuité écologique à la montaison et la dévalaison, dont les Sorgues font partie et ce que permettrait l'arasement), de Truites Fario de souche méditerranéenne et endémique des Sorgues, d'Ombre commun, de Barbeaux, de Blageons, de Toxostome, de Vandoise ou encore de Bouvière.

Or, ces espèces piscicoles se retrouvent cloisonnées sur certains secteurs et ne peuvent donc pas réaliser leur cycle biologique complet du fait du fractionnement des Sorgues par des ouvrages transversaux, tel le seuil de Valobre.

Ainsi, l'arasement complet du seuil est la seule option pour permettre un rétablissement de la continuité écologique sur ce linéaire et pouvoir avoir un gain écologique (décloisonnement des populations piscicoles, remontée en amont des géniteurs, augmentation des frayères et donc des peuplements etc.) durable.

C'est aussi la solution la moins coûteuse. Enfin, d'après les études menées, cette solution ne présente que des incidences résiduelles faibles et sans impact notable pour l'activité humaine alentour.

Rappelons aussi le cadre réglementaire qui se prête totalement à l'arasement :

- Masse d'eau FRDR384d aux objectifs DCE d'atteinte du bon état écologique en 2027 (passant par un rétablissement des corridors écologiques), classée en Liste 2 pour la restauration de la continuité écologique, en ZAP pour l'Anguille européenne mais aussi en réservoir de biodiversité FR93RS974 et Natura 2000.

Nous sommes donc convaincus des bienfaits de ce projet dont nous saluons, par ailleurs, l'engagement du Maître d'ouvrage et renouvelons tout notre soutien **en faveur de cet arasement.**

Espérant donc que ce projet verra le jour et vous remerciant par avance pour la prise en compte de cet avis,

Bien cordialement,

Le Président de l'ARFPPMA PACA,
Luc ROSSI

P/O



Delphine RUIZ

Chargée de mission ARFPPMA PACA

Adresse : 8, Parc d'Activités de Bompertuis
Avenue d'Arménie - 13120 GARDANNE

Tel : 06 74 26 68 09

Mail : dr.arfppma@gmail.com

De : Laurent Ripert (par Internet) <laurent.ripert@free.fr>
Répondre à : Laurent Ripert <laurent.ripert@free.fr>
Pour : ddt-enquetes-publiques@vaucluse.gouv.fr

Objet : Enquête d'utilité publique sur la suppression du barrage de Valobre sur la Durance

En suite à ma communication téléphonique avec la mairie d'Entraigues, je vous adresse une demande de retranscription sur le registre au profit du collectif des pêcheurs mécontents de Vaucluse (CPMV qui représente 353 signatures physiques pour sa dernière pétition)
Il serait scandaleux que cet arasement d'intérêt Public et général ne puisse pas se faire en raison d'interventions individuelles et égoïstes. Il n'y a que des avantages à faire ces travaux qui auraient d'ailleurs dû être fait depuis longtemps : avantages écologiques, continuités de la rivière, desensivement. J'espère que le bon sens et l'intérêt Général l'emporteront
Signé
Laurent Ripert

Envoyé de mon iPhone

Envoyé de mon iPhone